

FRANCE.		ÉTRANGER.	
Un mois....	5 fr.	Un mois....	7 fr.
Trois mois...	12	Trois mois...	16
Six mois....	24	Six mois....	30
Un an.....	48	Un an.....	60



# LA PRESSE

Les annonces agréées sont reçues à raison de 1 fr. 50 c. la petite ligne, et 3 fr. la ligne de réclame.

Les lettres et paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Toutes les communications et réclamations relatives à la rédaction politique doivent être adressées à M. EMILE DE GIRARDIN.

Bureaux : rue Saint-Georges, 16, à Paris.  
Les abonnements d'ont des 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois.

Toutes les communications relatives à la rédaction de feuilleton et à l'administration du journal doivent être adressées à M. BERTHIAUX.

## Paris, 14 janvier.

La chambre des députés s'est réunie aujourd'hui. Dès l'ouverture de la séance, M. le président Sauzet a donné lecture du projet d'adresse en réponse au discours du trône.

Ce projet est tel que la composition de la commission l'avait fait pressentir. Il adhère complètement et fortement à la politique du cabinet. Seulement, dans le paragraphe relatif aux réductions opérées dans l'armée et aux économies effectuées dans le budget, il laisse apercevoir la volonté de compléter par de nouvelles réductions et de nouvelles économies les résultats déjà obtenus.

Le paragraphe relatif aux grandes entreprises de chemins de fer est d'une netteté remarquable. La commission y exprime le plus vif désir de voir enfin la France mettre sérieusement la main à l'œuvre et réparer le temps perdu. Nous approuvons hautement le langage que la commission a fait entendre à cet égard.

Le reste du projet n'est guère que la reproduction du discours de la couronne. Nous ne voulons pas dire par là qu'il soit insignifiant ; au contraire, nous y voyons la preuve que la majorité de la chambre est disposée à s'unir étroitement d'intention et de fait au système ministériel.

La discussion de ce projet a été fixée à lundi. Un débat assez vif s'est engagé dès aujourd'hui sur les dépêches communiquées à la chambre par M. Guizot. MM. Billaut et Lherbette, échos fidèles des exigences qui ont été affichées dans quelques journaux, ont demandé que la production des dépêches fût faite sans aucune espèce de réserve, se fondant en cela sur l'exemple du gouvernement anglais qui, disaient-ils, avait publié tous les documents diplomatiques qui ont trait à la question d'Orient. M. Guizot leur a démontré que l'exemple était mal choisi : car, loin d'avoir communiqué au public toutes les dépêches qui étaient en sa possession, le ministère anglais les a soumises à un triage très rigoureux, et n'a fait connaître que celles qui ne lui paraissaient offrir aucun inconvénient. Toutes les autres sont restées dans les archives du Foreign-Office.

La chambre n'avait pas besoin de cet exemple pour donner raison à M. le ministre des affaires étrangères. Il est évident que les négociations, même terminées, ne peuvent être livrées à une indiscrète curiosité sans qu'il en résulte un dommage réel pour l'Etat. L'année dernière, de l'aveu de tout le monde, on a poussé trop loin la manie des révélations diplomatiques. Nous avons à ce jeu beaucoup plus perdu que gagné. Il ne faut pas retomber dans la même faute à chaque session.

M. Guizot a donc bien fait de résister. Au surplus, les exigences de la gauche n'avaient pas même de prétexte, car les communications faites à la chambre, les dépêches déposées dans les archives et mises par là à la disposition de tous les députés, sont beaucoup plus nombreuses et plus explicites que celles qui ont été livrées au public dans le volume récemment distribué.

Le reste de la séance a été consacré à un débat sur l'élection de M. Bineau, dont plusieurs membres ont contesté les titres. Toutefois, la chambre, après deux épreuves, a validé l'élection.

M. de Salvandy est arrivé à Bayonne. Le second secrétaire d'ambassade est resté à Madrid, chargé des affaires.

En ce moment où l'industrie chevaline est une des questions dont s'occupe le conseil d'agriculture, on lira avec intérêt la note suivante sur les moyens d'obtenir une race de chevaux propre à la cavalerie et à l'artillerie, remise à M. le maréchal duc de Dalmatie par M. le lieutenant-général comte Alexandre de Girardin :

« Dans la note que j'ai eu l'honneur de vous remettre, monsieur le maréchal, je rappelais comme un fait reconnu par tous les naturalistes,

ainsi que par tous les hommes qui sont experts en cette matière, que si le cheval qui passait du midi au nord et du nord au midi se modifiait par le climat la nourriture, les soins de passage, la construction et la dimension des écuries, les exercices, le genre de travail et le croisement, que de ces différents aperçus il en résultait nécessairement l'obligation d'examiner les diverses considérations qui s'y rapportaient, en raison de l'influence qu'elles étaient appelées à recevoir ou à exercer, et conséquemment la nécessité de les faire apprécier par la législation et par les règles administratives.

« Ainsi, pour le cheval qui passe du midi au nord : comme l'influence du climat était d'amollir ses tendons et ses muscles, de détendre la peau, et conséquemment de le disposer à recevoir et à donner comme régénérateur un plus grand développement sous le rapport de la conformation et de la hauteur, il fallait le secourir ou le modifier dans chacune de ces deux conditions par une sage application des diverses considérations qui viennent d'être énoncées.

« Par exemple, sous le rapport de la nourriture, qui, sous notre latitude, est plus aqueuse, plus abondante et plus nutritive, il fallait préférer la plus sèche, sans cependant qu'elle cessât d'être substantielle, si l'on ne voulait point avoir immédiatement une race de chevaux trop élevée, et conséquemment se servir d'aliments différents s'il y avait nécessité de la rendre plus haute.

« En ce qui concerne les soins de passage, les exercices, le genre de travail, la construction et la dimension des écuries, comme aujourd'hui ce n'était plus une question que celle de savoir tous les avantages qui s'y rattachaient, soit pour faciliter au cheval une plus grande circulation du sang, soit pour lui procurer un plus grand bien-être, soit pour lui donner plus de force ou plus d'agilité, soit enfin pour accroître sa longévité, en ayant le soin d'observer dans la construction et la dimension des écuries que les conditions de la peau ne soient jamais altérées par une trop grande chaleur, ni par un trop grand froid, j'ai pensé que toutes ces observations étant passées à l'état de pratique, il suffisait de les rappeler en disant :

« Que quant au genre de travail, comme le cheval, avons-nous déjà fait observer, était pour ainsi dire préparé par le climat, la nourriture et les soins, non seulement à grandir, mais à s'étendre, il était facile de se rendre compte des changements qui devaient résulter du travail auquel il serait soumis.

« Par exemple, pour le cheval de selle, en raison des exercices qu'on lui ferait faire, et du poids qu'il serait obligé de porter ;

« Pour le cheval de trait, en raison de la manière de l'atteler, des formes et des dimensions de la voiture, de sa pesanteur et de son chargement, et comme nous l'avons dit aussi, en raison des voies de communication, de leur tracé, du mode de confection, et des soins qui seraient apportés dans l'adoucissement des pentes.

« Enfin, en ce qui concerne les conditions du croisement : comme tout le monde sait que parmi les races de chevaux qui existent aujourd'hui, celle qui réunit le plus de forces vitales, et qui est aussi la plus susceptible de les communiquer, est sans contredit celle qui provient du cheval arabe de pur sang, c'est à dire qui n'a été soumise à aucun croisement, ni même rapproché d'aucune autre race que de celle dont il descend, je ne crois pas devoir entrer dans le détail de toutes les précautions qui auraient dû être prises pour s'assurer si nous étions réellement en possession de ce cheval, attendu qu'à cet égard les Anglais ont beaucoup plus fait que nous au moyen d'un *studbook* destiné à inscrire le généalogie de cette précieuse et remarquable race.

« Je ne crois pas davantage devoir examiner quant à présent :

« Si les instructions données pour le croisement des races ont été suffisantes ;

« Si le gouvernement a fait tout ce qui dépendait de lui pour donner à la France des étalons et des jumens de pur sang, de première origine ;

« Si les haras ont été construits et divisés de manière à s'assurer si les étalons et les jumens avaient et pouvaient conserver toutes les qualités nécessaires pour donner de bons produits ;

« Et enfin, si les directeurs des haras avaient été choisis de manière à ce que l'autorité administrative fût certaine, ou eût au moins une première garantie, que ces établissements, et tous les détails dont les haras se composent, non seulement pour le choix des étalons et des jumens, mais pour les élèves de chevaux et la manière de les nourrir, seraient surveillés avec le savoir indispensable et le zèle nécessaire. Toutefois j'ai cru qu'il était utile d'en faire la remarque avant de passer à l'exécution des moyens

que je considère comme les seuls dans l'état où se trouve notre territoire, pour obtenir avec facilité et utilité la quantité de chevaux suffisante pour entretenir, sur le pied de paix comme sur le pied de guerre, notre cavalerie et notre artillerie.

« Pour arriver à ce résultat, la première question consiste à établir :

« 1<sup>o</sup> La nature et l'espèce de tous nos besoins, et ce qui concerne l'agriculture, le roulage et le cavalier ; en d'autres termes, la quantité de chevaux de trait et de selle nécessaire pour ces différents usages ;

« 2<sup>o</sup> La statistique des chevaux et des jumens qui existent en France, non-seulement sous le rapport du nombre, mais de la race, de la hauteur, du poids, de la force et de l'agilité ;

« 3<sup>o</sup> Les changements qui résulteraient des modifications que je propose, pour arriver à remplacer, au moins comme généralité, les chevaux de gros trait ou de trop petite taille, par un cheval intermédiaire propre à l'agriculture et au roulage accéléré, en même temps qu'il pourrait servir de cheval de selle, ainsi que cela existe avec tant d'avantages en Angleterre, et plus particulièrement en Allemagne, où le cheval qui est allié au chariot peut, lorsque la guerre a lieu, servir immédiatement à la conduite des pièces d'artillerie ou à monter des cavaliers, en raison de sa hauteur, de sa force et de son agilité.

« En ce qui concerne la nature et l'espèce de nos besoins, nous pourrions déjà dire qu'ils sont loin d'être satisfaits sous le rapport de nos chevaux de selle, et de ceux que l'on emploie journellement au roulage accéléré. Nous ne serions pas moins fondé à étendre cette assertion aux chevaux de gros trait, par suite des fatigues inutiles que nous leur imposons, et surtout en rappelant la dureté avec laquelle ils sont conduits, indépendamment des soins dont ils sont privés.

« Quant à la statistique de nos chevaux, elle s'établit ainsi, savoir :  
« Mâles, 4,214,923. — Femelles, 4,244,789. Total, 8,459,712. — Naissances par année, 485,303. — Etalons royaux employés, 1,282. — Etalons approuvés, 294. — Jumens saillies par les étalons royaux, 44,000 ; par les étalons approuvés, 8,408. Total, 52,408.

« Relativement à la dépense, l'administration la porte à deux millions, tant pour les haras que pour les dépôts d'étalons et les encouragements à donner à l'industrie particulière.

« Si l'on examine maintenant cette statistique, fût-ce même avec l'attention la plus légère, il paraîtrait impossible que l'on ne fit pas les deux réflexions suivantes :

« La première : Pourquoi la cavalerie, dont le pied de paix depuis 25 ans ne s'était jamais élevé au-delà de 30,000 chevaux, n'avait jamais pu, sur les 8,459,712 qui existent en France, même en y comprenant les productions de 49,408 jumens saillies par ses propres étalons, en trouver 4 à 5,000 pour ses remotes annuelles, sans s'adresser aux ressources étrangères ?

« La seconde : Comment il était possible que le gouvernement n'eût point été frappé depuis 1806, époque où les haras avaient appelé plus particulièrement la sollicitude de l'administration. C'est-à-dire depuis trente-cinq ans, combien tous les moyens qu'il avait employés avaient été insuffisants pour combattre les transitions que l'excès du travail imposait à la généralité de nos chevaux, indépendamment de leur peu de durée ; et à cet égard nous ne saurions trop le répéter, à cause de tous les manques de soins et de surveillance si généralement constatés ?

« En d'autres termes, comment concevoir que le gouvernement n'ait point encore cherché les errements d'un autre système, appuyé sur l'ensemble de nos besoins, et conséquemment sur les moyens d'y satisfaire, ne pouvant regarder que comme des expédients bien insignifiants les différents projets qui ont été présentés jusqu'ici, et même ceux qui paraissent avoir été accueillis avec quelque faveur ?

« Et enfin, en ce qui concerne les changements qui résulteraient des modifications que je propose pour arriver à remplacer, au moins comme généralité, les chevaux de gros trait ou de trop petite taille par un cheval intermédiaire propre à l'agriculture et au roulage accéléré, en même temps qu'il pourrait servir de cheval de selle, je pense qu'il n'existe pas d'autres moyens que ceux qui auraient pour résultat de réduire les conditions du travail, c'est-à-dire de changer la forme de nos charrettes, d'en diminuer la pesanteur et le chargement ; et relativement à nos voies de communication, d'en améliorer les tracés et la confection, et surtout de ne négliger aucun travail pour en adoucir les pentes. Alors on concevrait comment le cheval de pur sang anglais, arrivé à la hauteur de 4 mètre 65 centimètres, ou 5 pieds, pourrait améliorer les chevaux d'une taille inférieure, ayant conservé des proportions analogues, c'est-à-dire avant que

## FEUILLETON DE LA PRESSE.

### MÉMOIRES

DE

## DEUX JEUNES MARIÉES (1).

TROISIÈME ET DERNIÈRE PARTIE.

De madame Gaston à la comtesse de l'Estorade.

LV. (Suite.)

« Que me cache-t-il, car il me cache un secret. Ce secret concerne une femme. Est-ce une aventure de jeunesse de laquelle il rougit ? Quoi ! Ce quoi ! ma chère, est gravé en quatre lettres de feu sur toute chose. Je les lis dans les eaux de l'étang, sur mes massifs, aux nuages du ciel, à travers les vitres, aux plafonds, à table. Au milieu de mon sommeil, une voix me crie : — Quoi ? A compter de cette matinée, il y eut dans notre vie un cruel intérêt, et j'ai connu la plus âcre des pensées qui puissent corrompre notre cœur. Etre à un homme que l'on croit infidèle ! Oh ! ma chère, cette vie tient à la fois à l'enfer et au paradis. Je n'avais pas encore posé le pied dans cette fournaise, moi jusqu'à alors si saintement adorée !

— Ah ! tu souhaitais un jour de pénétrer dans les sombres et ardents palais de la souffrance ?... me disais-je. Eh ! bien, les démons ont entendu ton fatal souhait ; marche ; malheureuse !

Depuis ce jour, Gaston, au lieu de travailler mollement et avec le laissez-aller de l'artiste riche qui caresse son œuvre, s'est donné des tâches comme l'écrivain qui vit de sa plume. Il a employé quatre heures tous les jours à finir deux pièces de théâtre.

— Il lui faut de l'argent.

Cette pensée me fut soufflée par une voix intérieure. Il ne dépense presque rien, et comme nous vivons dans une absolue confiance, il n'est pas un coin de son cabinet où mes yeux et mes doigts ne puissent fouiller. Sa dépense par an ne se monte pas à deux mille francs. Je lui sais trente mille francs moins amassés que mis dans un tiroir.

Au milieu de la nuit, je suis allée pendant son sommeil voir si la somme y était toujours. Quel frisson glacial en trouvant le tiroir vide... Dans la même semaine, j'ai découvert qu'il va chercher des lettres à Sévres, il doit les déchirer aussitôt après les avoir lues, car malgré mes inventions

de Figaro, je n'en ai pas trouvé de vestige. Hélas ! malgré mes promesses et tous les beaux sermons que je m'étais faits à moi-même à propos de la cravache, un terrible mouvement d'âme, qu'il faut appeler *folie*, m'a poussée, et je l'ai suivi, mon ange, dans une de ses courses rapides au bureau de la poste. Gaston fut terrifié d'être surpris à cheval payant le port d'une lettre qu'il tenait à la main. Après m'avoir regardée fixement, il a mis *Fedetta* au galop par un mouvement si rapide, que je me sentis brisée en arrivant à la porte du bois, dans un moment où je croyais ne pouvoir sentir aucune fatigue corporelle, tant mon âme souffrait ! Là, Gaston ne me dit rien, il sonne et attend, sans me parler. J'étais plus morte que vive. Oh ! j'avais raison ou j'avais tort ; mais, dans les deux cas, mon espionnage était indigne d'Armande-Louise-Marie de Chaulieu. Quelles souffrances ! Enfin la porte s'ouvre, il remet son cheval à son groom, et je descends alors aussi, mais dans ses bras il me les tend, je relève mon amazone sur mon bras gauche, je lui donne le bras droit, et nous allons... toujours silencieux. Les cent pas que nous avons faits ainsi, peuvent me compter pour cent ans de purgatoire. A chaque pas, des milliers de pensées, presque visibles, voltigeant en langues de feu sous mes yeux, me sautaient à l'âme, ayant chacune un dard, une épingle, un venin différent !

Quand le groom et les chevaux furent loin, j'arrête Gaston, je le regarde, et avec un mouvement que tu dois voir, je lui dis en lui montrant la fatale lettre qu'il tenait toujours dans sa main droite : — Laisse-la moi lire.

Il me la donne, je la décachète, et lis une lettre par laquelle Nathan, l'auteur dramatique, lui disait que l'une de nos pièces, reçue, apprise et mise en répétition, allait être jouée samedi prochain. La lettre contenait un coupon de loge. Quoique pour moi ce fût aller du martyre au ciel, le démon me criait toujours, pour troubler ma joie : — Oh ! sont les trente mille francs ? Et la dignité, l'honneur, tout mon ancien moi m'empêchaient de faire une question ; je l'avais sur les lèvres, je savais que si ma pensée devenait une parole, il fallait me jeter dans mon étang, et je résistais à peine au désir de parler ; ne souffrais-je pas alors au dessus des forces de la femme ?

— Tu t'ennuies, mon pauvre Gaston, lui dis-je en lui rendant la lettre. Si tu veux, nous reviendrons à Paris.

— A Paris, pourquoi ? dit-il. J'ai voulu savoir si j'avais du talent, et goûter au punch du succès !

Au moment où il travaillait, je pouvais bien faire l'étonnée en fouillant dans le tiroir et n'y trouvant pas ses trente mille francs ; mais n'était-ce pas aller chercher cette réponse : — J'ai obligé tel ou tel ami, qu'un homme d'esprit comme Gaston n'aurait pas manqué de faire.

Ma chère, la morale de ceci est que le beau succès de la pièce à laquelle tout Paris court en ce moment nous est dû, quoique Nathan en ait toute la gloire. Je suis une des deux étoiles de ce mot : ET M... J'ai vu la première représentation, cachée au fond d'une loge d'avant-scène au rez-de-chaussée.

Gaston travaille toujours et va toujours à Paris. Il travaille à de nouvelles pièces pour avoir le prétexte d'aller à Paris et pour se faire de l'argent. Nous avons trois pièces reçues et deux de demandées... Oh ! ma chère, je suis perdue, je marche dans les ténèbres, je brûlerai ma maison pour y voir clair. Que signifie une pareille conduite ? A-t-il honte d'avoir reçu de moi sa fortune ? Il a l'âme trop grande pour se préoccuper d'une pareille misère. D'ailleurs, quand un homme commence à concevoir de ces scrupules, ils lui sont inspirés par un intérêt de cœur. On accepte tout de sa femme, mais l'on ne veut rien avoir de celle que l'on veut quitter, ou qu'on n'aime plus. S'il veut tant d'argent, il a sans doute à le dépenser pour une autre. S'il s'agissait de lui, ne prendrait-il pas dans ma bourse sans façon, nous avons cent mille francs d'économies ! Enfin, ma belle biche, j'ai parcouru le monde entier des suppositions, et tout bien calculé, je suis certaine d'avoir une rivale. Il me laisse, pour qui ? je veux la voir...

LVI.

De la même à la même.

16 Juillet.

J'ai vu clair, je suis perdue. Oui, Rénée, à trente ans, dans toute la gloire de la beauté, riche des ressources de mon esprit, parée des séductions de la toilette, toujours fraîche, élégante, je suis trahie, et pour qui ? pour une Anglaise qui a de gros pieds, de grosses mains sans doute, une tournure britannique. Je n'en puis plus douter. Voici ce qui m'est arrivé dans ces derniers jours !

Fatiguée de douter, pensant que s'il avait secouru l'un de ses amis, Gaston pouvait me le dire, le voyant accusé par son silence, et le trouvant convié par une soif d'argent au travail ; jalouse de son travail, inquiète de ses perpétuelles courses à Paris, j'ai pris mes mesures, et ces mesures m'ont fait descendre alors si bas que je ne puis t'en rien dire. Il y a trois jours, j'ai su que Gaston se rend, quand il va à Paris, rue de la Ville-Lévy, dans une maison où ses démarches sont gardées secrètes par une discrétion sans exemple à Paris. Le portier, peu causeur, a dit peu de choses, mais assez pour me désespérer. J'ai fait alors le sacrifice de ma vie, et j'ai seulement voulu tout savoir.

Je suis allée à Paris, j'ai pris un appartement dans la maison qui se trouve en face de celle où se rend Gaston, et je l'ai pu voir de mes yeux entrant à cheval dans la cour. Oh ! j'ai eu trop tôt une horrible et affreuse révélation. Cette Anglaise, qui me paraît avoir trente-six ans, se fait appeler madame Gaston. Cette découverte a été pour moi le coup de la mort. Enfin, je l'ai vue allant aux Tuileries avec deux enfants !... Oh ! ma chère, deux enfants qui sont les vivantes miniatures de Gaston. Il est impossible de ne pas être frappée d'une si scandaleuse ressemblance... Et quels jolis enfants ! ils sont habillés fastueusement, comme les Anglaises savent

(1) Voir la Presse des 2, 3, 9, 10, 11 et 14 janvier.

« transitions, ou, qui mieux est, les altérations qu'ils devront subir par l'excès du travail, n'ont donné à leur poitrail, à leurs reins, à leurs jarrets et à leur encolure, une extension qui les priverait de leur légèreté.

« D'après cet exposé, si nous comparons ce qui existe avec ce que nous proposons, il en résulterait :

« Qu'avec ce qui existe, il y a :

« Privation de cavalerie et de mobilité pour l'artillerie, absence de proportions entre les différentes armes, et conséquemment nécessité de changer notre système de dépense, surtout depuis la loi sur les fortifications de Paris.

« Obligation de renoncer à un roulage accéléré et conséquemment à tous les avantages qui résultent de la promptitude dans les communications.

« Impossibilité d'améliorer par le croisement les différentes races de nos chevaux.

« Inutile emploi de 400,000 hectares de terre, si l'on calcule la longévité des chevaux, le nombre de ceux employés à faciliter le gros roulage dans les montagnes, le rétrécissement des routes royales et départementales, le classement des chemins vicinaux, et tous les résultats que donnerait l'irrigation.

« Diminution dans les races bovine et ovine.

« Et avec ce que nous proposons :

« Le rétablissement de la proportion entre nos différentes armes et conséquemment les moyens de reconstituer notre système militaire.

« La certitude d'un roulage accéléré plus prompt et sans inconvénient.

« Un croisement efficace dans la race de nos chevaux.

« Une longévité plus grande dans la population chevaline.

« La restitution aux terres agricoles de 400,000 hectares.

« Enfin un accroissement des bestiaux propres à la nourriture des hommes.

« Ainsi, en résumé, je pense, et je serais heureux, monsieur le maréchal, que vous voulussiez bien partager mon opinion, que, dans la situation où sont les choses,

« La première question à examiner serait celle de nos besoins ;

« La seconde, les moyens d'y satisfaire dans un intérêt général, sans affecter les intérêts particuliers ;

« La troisième, si parmi ceux que l'on pourrait employer il en est un qui fût préférable à celui qui aurait pour but de réduire les conditions du transport, soit sous le rapport de la pesanteur, soit sous celui des voies de communication ;

« La quatrième, s'il existe une quantité suffisante d'étalons et de jumens réunissant les conditions convenables pour établir les différentes races de chevaux jugées indispensables ;

« La cinquième, d'arrêter un modèle pour les haras destinés à donner des étalons et des jumens propres à la régénération de l'espèce chevaline, et l'instruction à donner aux directeurs de ces établissements ;

« En définitive, et comme obligation préjudicielle, qu'il vous soit soumis au rapport élaboré sur ces importantes et utiles modifications, par MM. les secrétaires généraux ou chefs de divisions compétents, choisis dans les départements de la guerre, de l'intérieur, du commerce et des travaux publics, auxquels se joindraient le directeur des postes, des agronomes, des éleveurs, et les personnes que vous jugeriez utile d'y appeler. »

#### LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE GIRARDIN.

#### Chambre des Pairs.

Le grand référendaire a l'honneur d'informer MM. les pairs que la séance qui avait été indiquée pour samedi 15, à l'effet de recevoir diverses communications du gouvernement aura lieu lundi prochain, 17 courant, à une heure.

#### Chambre des députés.

Séance du 14 janvier. — Présidence de M. SAUZET.

La séance est ouverte à deux heures et un quart. Le procès-verbal est adopté.

MM. les députés entrent en foule en séance. Des conversations animées s'engagent sur tous les points de la salle.

M. Eugène de Vuitry, député du Haut-Rhin, prie la chambre d'agréer sa démission de ses fonctions de député.

MM. Corne, député du Nord, et Bérigny, député de la Seine-Inférieure, sollicitent et obtiennent un congé.

L'ordre du jour appelle la communication du projet d'adresse.

M. LE PRÉSIDENT : Messieurs, voici le texte du projet que la commission a soumis à vos délibérations.

Sire,

« Les événements dont l'Orient a été le théâtre ont excité notre juste sollicitude; les questions qu'ils ont fait naître ont atteint leur terme, et votre majesté a conclu avec l'empereur d'Autriche, la reine de la Grande-Bretagne, le roi de Prusse, l'empereur de Russie et le sultan, une convention qui consacre la commune intention des puissances de maintenir la paix de l'Europe et de consolider le repos de l'empire ottoman.

« Des armemens de précaution avaient imposé de grandes charges au pays. Votre gouvernement a déjà opéré de fortes réductions. Gardienne fidèle des intérêts des contribuables, la chambre des députés se félicite de cette première diminution des dépenses publiques. Toutefois, elle regrette d'apprendre que

l'équilibre entre les dépenses et les recettes n'a pu être immédiatement rétabli. Quand son honneur et son intérêt l'exigent, la France ne craint pas d'engager son crédit et de le confier à l'avenir; mais cet avenir n'est assuré que par les prévoyantes réserves de la paix. L'ordre dans les finances n'importe pas moins à la puissance qu'à la richesse des états. Tous nos efforts seront employés à le rétablir, sans compromettre les services publics, sans affaiblir la défense du pays, et nous ne doutons que, pour arriver à ce résultat, il ne suffise d'une économie intelligente et de l'accroissement de la prospérité nationale, sans qu'il devienne nécessaire d'aggraver le poids de l'impôt.

« Parmi les services auxquels la chambre doit pourvoir il n'en est pas de plus digne de son intérêt que l'exécution des différentes voies de communication. Les dépenses que ces travaux exigent sont des avances qui rentrent au trésor par toutes les sources du revenu public. Le projet de loi qui nous sera présenté pour établir les lignes principales d'un grand système de chemins de fer sera l'objet de notre examen le plus attentif.

« Pendant que le gouvernement de V. M. crée à l'intérieur pour notre agriculture et notre industrie des moyens d'échange, rapides et faciles, il s'occupe d'étendre nos relations commerciales et d'ouvrir au produit de notre sol et de nos arts de nouveaux débouchés. La prudence avec laquelle il doit suivre les négociations entamées par vos ordres nous répond que la production nationale conservera la protection qui lui est due.

« De tels travaux honorent la paix et en font sentir le prix. Elle est stable parce qu'elle est féconde et ses bienfaits garantissent sa durée. Vous avez lieu de compter qu'elle ne sera pas troublée. C'est avec satisfaction que la chambre reçoit cette assurance.

« Fidèle aux promesses qu'elle a faites, la France réclame avec persévérance l'accomplissement des promesses qu'elle a reçues. La chambre rappelle à l'Europe les droits de la nation polonaise, si hautement stipulés par les traités. (Mouvement.)

« La vigilance de votre gouvernement s'applique à préserver de toute complication extérieure la sécurité de nos possessions d'Afrique. Les vœux et la sollicitude de la chambre suivent nos braves soldats dans le cours de ces nobles travaux dont les princes, vos fils, aiment à partager les dangers et la gloire. Nous désirons que la persévérance d'une administration habile et sage achève ce que le succès de nos armes a commencé, et notre domination sur cette terre, désormais et pour toujours française, accroîtra notre puissance comme elle honore le courage de notre armée.

« Nous examinons avec soin les lois de finances et les divers projets de loi qui ont pour objet d'introduire dans l'administration publique d'utiles améliorations.

« Lorsque le vœu du pays nous appelle à ces paisibles travaux, pourquoi faut-il que les tentatives des factions nous ramènent à de graves et tristes pensées! Flétries par l'indignation publique et vaincues par les lois, les factions ne se sont pas soumises. Nous avons vu leurs attentats, et leurs complots se sont révélés. Leurs projets insensés ne menacent pas seulement nos institutions, ils s'attaquent à la société même. On peut dédaigner leur impuissance, mais il faut surveiller leur audace. Votre gouvernement, Sire, fera son devoir; nous en avons l'assurance. Partout et constamment il maintiendra l'autorité des lois et les fera respecter, comme il les respectera lui-même. Notre loyal concours vous est assuré; que le zèle des bons citoyens vienne en aide aux pouvoirs publics. Que le pays tout entier, éclairé sur ses véritables intérêts, leur prête son appui, et, forts de notre union, nous garderons intact le dépôt sacré que la charte nous a confié.

« Au sein de la sécurité publique, la puissante activité de la France se déploiera sans entraves, et cette liberté légitime et pacifique que la nation a conquise et dont votre majesté met sa gloire à lui assurer la possession, réalisera tous ces bienfaits.

« Pour atteindre ce but de nos efforts communs, vous avez, Sire, dévoué votre vie tout entière. Ce n'est pas en vain que vous avez compté sur la reconnaissance de la patrie. La chambre des députés vous en apporte le solennel témoignage. »

La parole est à M. Guizot, ministre des affaires étrangères pour une communication du gouvernement.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères : J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la chambre la convention du 13 juillet et le recueil des pièces officielles.

J'ai également déposé une foule de dépêches relatives à ce traité; MM. les députés pourront en prendre connaissance aux archives de la chambre.

M. BILLAUT : Messieurs, je viens demander à M. le ministre si les pièces non imprimées et qui vont être déposées, contiennent tous les éléments de la négociation. Je dis tous, parce que nous avons le droit de demander une communication complète. Ce droit a été proclamé par M. le ministre des affaires étrangères, au mois d'avril dernier. Nous connaissons tous les actes, les pièces, les dépêches, nous disant alors M. le ministre. La promesse faite alors, est-on dans l'intention de la tenir aujourd'hui que les négociations sont arrivées à leur terme?

Je demanderai également la communication du traité relatif au droit de visite, traité qui compromet la dignité de notre pavillon. Si je suis bien informé, la commission a demandé la communication de ce document, et elle lui a été refusée. En vain on objecterait la non ratification, nous savons tous que la ratification est une simple mesure de forme, qui ne change jamais un mot au texte du traité. De plus, comme un profond examen de ce dernier document est nécessaire à la chambre, je demande que le jour de la discussion soit fixé de manière à le rendre possible.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères : Il m'est absolument impossible de déposer sur le bureau la convention relative à la répression de la traite des noirs; cette convention n'est pas ratifiée, il est donc impossible, je le répète, qu'elle fasse l'objet d'une communication. Je ne dis pas cela pour éviter une discussion sur ce point, quand elle sera soulevée je l'accepterai.

A l'égard de la négociation relative à la question d'Orient, je dois dire à la chambre que j'ai déposé toutes les pièces qui pouvaient être communiquées; je suis trop loyal et trop franc pour dire que j'ai déposé la totalité des pièces qui concernent cette négociation, il y en a un certain nombre que j'ai tenues en réserve; si le besoin de plus amples communications se faisait sentir dans le courant de la discussion, je mettrais sous les yeux de la chambre toutes les pièces qu'il serait en mon pouvoir de lui faire connaître; mais, dès à présent, je déclare qu'il y en a plusieurs que je ne lui communiquerai pas.

M. BILLAUT : M. le ministre déclarant qu'il est dans l'intérêt de tout le monde que les pièces soient bien connues, je demande qu'elles soient livrées à l'impression.

M. LHERBETTE : Le ministère anglais a livré à l'impression toutes les pièces, pourquoi le ministère français n'en ferait-il pas autant.

M. GUIZOT : On m'oppose l'exemple de l'Angleterre, nous connaissons bien ce que l'Angleterre fait imprimer, mais nous ne connaissons pas ce qu'elle ne fait pas imprimer. (Réclamations à gauche.) Le ministère anglais ne livre à la publicité que les documents dont la publication lui paraît sans danger, et pour ma part, je connais beaucoup de pièces qui n'ont pas été imprimées dans les documents anglais.

La chambre remarquera qu'il y a une grande différence entre un dépôt de pièces dans les archives et l'impression de ces pièces pour le public, je consens volontiers à la communication à la chambre; mais la publication ne me paraît pas sans danger et je m'y oppose formellement. (Rumeurs à gauche.)

M. LHERBETTE : M. le ministre n'a pas répondu à ma question. Consent-il à ce que toutes les pièces communiquées à la chambre soient livrées à l'impression?

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères : Non!

M. LHERBETTE : Je ferai une seconde question. Toutes les pièces communiquées à la commission sont-elles également communiquées à la chambre?

(Violente agitation! Aux voix! aux voix!)

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères : Je n'ai pas d'objection à faire à ce que toutes les pièces communiquées à la commission le soient également à la chambre.

La chambre valide l'élection de M. Eugène Janvier, réélu, et prononce l'admission de M. Rivière de l'Arque, ajournée jusqu'à production de pièces.

La suite de l'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs. La parole est à M. Lherbette au nom du quatrième bureau.

M. LHERBETTE : Messieurs, le collège électoral d'Angers (Maine-et-Loire) a nommé député M. Bineau. M. Bineau justifie de la condition d'âge; mais une question très délicate et qui touche à l'interprétation de la loi, s'est élevée dans le sein du bureau et a amené une vive discussion. Pour la faire parfaitement comprendre à la chambre, je crois devoir lui lire l'art. 60 de la loi de 1831.

L'art. 7, relatif aux conditions imposées à l'élection, veut que pour prendre part à une élection faite entre le 1er juin et le 30 octobre, l'électeur ait justifié des conditions de cens avant les premières opérations de la révision annuelle des listes électorales.

L'art. 60, relatif aux conditions d'éligibilité, dit : « Pour être éligible à la chambre des députés, tout candidat devra être âgé de trente ans et payer 500 fr. de contributions directes. »

La majorité de la commission a pensé que la loi n'exige pas de l'éligible les mêmes conditions que de l'électeur et qu'il suffit au premier de payer 500 fr. d'impositions au moment de son élection; elle vous propose de valider l'élection de M. Bineau.

La minorité a été d'un avis tout contraire, elle a pensé que pour l'éligible comme pour l'électeur, la possession du cens doit être antérieure aux premières opérations de la révision annuelle des listes électorales.

Du reste, je le répète, la majorité se renferme dans le texte rigoureux de la loi, vous propose de valider l'élection. (Aux voix! aux voix!)

L'honorable orateur s'efforce de démontrer que la loi a imposé aux éligibles et aux électeurs les mêmes conditions. Les précédents, et il en cite quatre, sont tous opposés aux conclusions du bureau; il supplie donc la chambre d'invalider l'élection.

M. MURET DE BORD : Messieurs, il ne faut rien moins que la conviction absolue de l'invalidité de l'élection pour me faire vaincre mon peu de goût pour la tribune et pour les questions personnelles; mais rapporteur de la commission chargée par votre quatrième bureau d'étudier la question, j'ai le devoir de déclarer, qu'après mûr examen, cette commission avait conclu à l'invalidité. Le quatrième bureau n'a pas cru devoir adopter ces conclusions, il en avait le droit, mais je dois à la chambre compte des motifs qui avaient déterminé nos convictions.

M. BERRYER, se renfermant dans l'interprétation du texte de la loi, soutient qu'il n'y a aucune espèce de similitude entre la position de l'éligible et celle de l'électeur. L'électeur, d'après l'art. 7 de la loi de 1831, pour exercer son droit, doit être porté sur la liste, antérieurement au 1er juin, jour où commence la révision annuelle; rien de semblable n'est imposé à l'éligible par l'art. 60, qui n'impose qu'une obligation, celle d'un cens de 500. Les positions sont si différentes que l'électeur, une fois inscrit, peut cesser de posséder et continuer pendant un an l'exercice de son droit, tandis qu'il n'en est point ainsi pour l'éligible, qui doit payer 500 fr., non seulement le jour de sa nomination, mais encore le jour de son admission.

M. AMILHAU fait valoir les considérations développées par M. Muret de Bord et demande à la chambre d'infirmer la décision du bureau.

M. ODILON BARROT pense, en thèse générale, qu'en matière de droit politique on doit se régler sur les interprétations et s'en tenir au texte de la loi. Or, il ne voit dans le cas soumis à la chambre, aucune violation de la loi électorale. Les dispositions de cette loi qui, dans le système des adversaires, obligeraient l'éligible à justifier qu'il paie le cens voulu avant les premières opérations

les arranger. Elle lui a donné des enfants! Tout s'explique. Cette Anglaise est une espèce de statue grecque descendue de quelque monument, elle a la blancheur et la froideur du marbre, elle marche solennellement en mère heureuse, elle est belle, il faut en convenir, mais c'est lourd comme un vaisseau de guerre. Elle n'a rien de fin, ni de distingué, certes, elle n'est pas lady, c'est la fille de quelque fermier d'un méchant village dans un lointain comté, la onzième fille de quelque pauvre ministre. Je suis revenue de Paris mourante. En route mille pensées m'ont assaillies comme autant de démons. Serait-il marié? la connaissait-il avant de m'épouser? J'ai fait des suppositions à l'infini, comme s'il y avait besoin d'hypothèses en présence des enfants. Le lendemain, je suis retournée à Paris, et j'ai donné assez d'argent au portier de la maison pour qu'à cette question : — Madame Gaston est-elle mariée légalement? il me répondit : — Oui, mademoiselle.

Ma chère, cette réponse m'a tuée. Oh! certes, j'aime mieux sauter par la fenêtre que de me laisser rouler dans les escaliers en me retenant de marche en marche. Adieu, mon ange, j'ai rendu ma mort douce, élégante, mais infaillible. Mon testament, est écrit d'hier; tu peux maintenant me venir voir, la consigne est levée. Accours recevoir mes adieux. Ma mort sera comme ma vie empreinte de distinction et de grâce : je mourrai tout entière.

Adieu, chèresprit de sœur, toi dont l'affection n'a eu ni dégoûts, ni hauts ni bas, et qui semblable à l'égalité de la lune as toujours caressé mon cœur; nous n'avons point connu les vivacités, mais nous n'avons pas goûté non plus à la vénéneuse amertume de l'amour. Tu as vu sagement la vie, adieu!

LVII.

#### La comtesse de l'Estorade à madame Gaston.

18 juillet.

Ma chère Louise je t'envoie cette lettre par un exprès, avant de courir au chalet moi-même. Calme-toi. Ton dernier mot m'a paru si insensé que j'ai cru pouvoir, en de pareilles circonstances, tout confier à Louis : il s'agissait de te sauver de toi-même. Si, comme toi, nous avons employé d'horribles moyens, le résultat est si heureux que je suis certaine de ton approbation. Je suis descendue jusqu'à faire marcher la police, mais c'est un secret entre le préfet, nous et toi. Gaston est un ange! Voici les faits.

Son frère Louis Gaston est mort à Calcutta, au service d'une compagnie marchande, au moment où il allait revenir en France, riche, heureux et marié. La veuve d'un négociant anglais lui avait donné la plus brillante fortune. Après dix ans de travaux entrepris pour envoyer de quoi vivre à son frère qu'il adorait, et à qui jamais il ne parlait de ses mécomptes dans ses lettres pour ne pas l'affliger, il a été surpris par la faillite du fameux Halmer. La veuve a été ruinée. Le coup fut si violent que Louis Gaston en a eu la tête perdue. Le moral en faiblissant a laissé la maladroite maîtresse

du corps, et il a succombé dans le Bengale où il était allé réaliser les restes de la fortune de sa pauvre femme. Ce cher capitaine avait remis chez un banquier une première somme de trois cent mille francs pour l'envoyer à son frère, mais ce banquier entraîné par la maison Halmer, leur a enlevé cette dernière ressource. La veuve de Louis Gaston, cette belle femme que tu prends pour ta rivale, est arrivée à Paris avec deux enfants qui sont tes neveux, et sans un sou. Les bijoux de la mère ont à peine suffi à payer le passage de sa famille. Les renseignements que Louis Gaston avait donnés au banquier pour envoyer l'argent à Marie Gaston, ont servi à la veuve pour trouver l'ancien domicile de ton mari. Comme ton Gaston a disparu sans dire où il allait, on a envoyé madame Louis Gaston chez d'Arthez, la seule personne qui pouvait donner des renseignements sur Marie Gaston. D'Arthez a d'autant plus généreusement pourvu aux premiers besoins de cette jeune femme que Louis Gaston s'était, il y a quatre ans, au moment de son mariage, enquis de son frère auprès de notre célèbre écrivain, en le sachant l'ami de Marie. Le capitaine avait demandé à d'Arthez le moyen de faire parvenir sûrement cette somme à Marie Gaston. D'Arthez avait répondu que Marie Gaston était devenue riche par son mariage avec la baronne de Macamer. La beauté, ce magnifique pré-sent de leur mère, avait sauvé dans les Indes comme à Paris, les deux frères de tout malheur. N'est-ce pas une touchante histoire? D'Arthez a naturellement fini par écrire à ton mari l'état où se trouvait sa belle-sœur et ses neveux en l'instruisant des généreuses intentions que le hasard avait fait avorter, mais que le Gaston des Indes avait eues pour le Gaston de Paris.

Ton cher Gaston, comme tu dois l'imaginer, est accouru précipitamment à Paris. Voilà l'histoire de sa première course. Depuis cinq ans il a mis de côté cinquante mille francs sur le revenu que tu l'as forcé de prendre, et il les a employés à deux inscriptions de chacune douze cents francs de rente au nom de ses neveux; puis il a fait meubler cet appartement où demeure ta belle-sœur, on lui promettait trois mille francs tous les trois mois. Voilà l'histoire de ses travaux au théâtre et du plaisir que lui a causé le succès de sa première pièce. Ainsi madame Gaston n'est point la rivale et porte ton nom très légitimement.

Un homme noble et délicat comme Gaston a dû te cacher cette aventure en redoutant ta générosité. Ton mari ne regarde point comme à lui ce que tu lui as donné. D'Arthez m'a lu la lettre qu'il lui a écrite pour le prier d'être un des témoins de votre mariage. Marie Gaston y dit que son bonheur serait entier s'il n'avait pas eu de dettes à te laisser payer et s'il n'eût été riche. Une amie vierge n'est pas maîtresse de ne pas avoir de tels sentiments : ils sont ou ne sont pas; et quand ils sont, leur délicatesse, leurs exigences se conçoivent. Il est tout simple que Gaston ait voulu lui-même en secret donner une existence convenable à la veuve de son frère, quand cette femme lui envoyait cent mille écus de sa propre fortune. Elle est belle, elle a du cœur, des manières distinguées, mais pas d'esprit. Cette

femme est mère, n'est-ce pas te dire que je m'y suis attachée aussitôt que je l'ai vue, en la trouvant un enfant au bras et l'autre habillé comme le baby d'un lord. Tout pour les enfants! est écrit chez elle dans les moindres choses.

Ainsi, loin d'en vouloir à ton adoré Gaston, tu n'as que de nouvelles raisons de l'aimer! Je l'ai entrevu, il est le plus charmant jeune homme de Paris. Oh! oui, chère enfant, j'ai bien compris en l'apercevant qu'une femme pouvait en être folle : il a la physionomie de son ame. A ta place, je prendrais au chalet la veuve et les deux enfants, en leur faisant construire quelque délicieux cottage, et j'en ferais mes enfants! Calme-toi donc, et prépare à ton tour cette surprise à Gaston.

LVIII.

#### De madame Gaston à la comtesse de l'Estorade.

Ah! ma bien aimée, entends le terrible, le fatal, l'insolent mot de Lafayette à son maître, à son roi : *Il est trop tard!* O ma vie, ma belle vie! quel médecin me la rendra! Je me suis frappée à mort! Hélas! n'étais-je pas un feu follet de femme, destiné à s'éteindre après avoir brillé. Mes yeux sont deux torrens de larmes, et... je ne peux pleurer que loin de lui... Je le suis et il me cherche. Mon désespoir est tout intérieur. Dante a oublié mon supplice dans son enfer. Viens me voir mourir!

LIX et dernière.

#### De la comtesse de l'Estorade au comte de l'Estorade.

Au Chalet, 7 août.

Mon ami, emmène les enfants et fais le voyage de Provence sans moi; je reste auprès de Louise qui n'a plus que quelques jours à vivre; je me dois à elle et à son mari qui deviendra fou, je crois.

Depuis le petit mot que tu connais et qui m'a fait voler, accompagnée de médecins, à Ville-d'Avray, je n'ai pas quitté cette charmante femme et n'ai pu t'écrire, car voici la quinzième nuit que je passe.

En arrivant, je l'ai trouvée avec Gaston, belle et parée, le visage riant, heureuse, quel sublime mensonge! Ces deux enfants s'étaient expliqués. Pendant un moment, j'ai, comme Gaston, été la dupe de cette audace; mais Louise m'a serré la main et m'a dit à l'oreille : — Il faut le tromper, je suis mourante! Un froid glacial m'a enveloppée en lui trouvant la main brûlante et du rouge aux joues. Je me suis applaudie de ma prudence. J'avais eu l'idée, pour n'effrayer personne, de dire aux médecins de se promener dans le bois en attendant que je les fisse demander.

— Laisse-nous, dit-elle à Gaston. Deux femmes qui se revoient après cinq ans de séparation ont bien des secrets à se confier, et Rénéo a sans doute quelque confidence à me faire.

Une fois seule, elle s'est jetée dans mes bras sans pouvoir contenir ses larmes.

de la révision annuelle des listes, ne lui paraissent applicables qu'à l'élection.

M. HÉBERT regarde la question comme très importante; il s'agit de savoir si le cens exigé par nos lois est une illusion ou une réalité.

Abordant la discussion, l'orateur dit que la loi électorale exige, quant au cens, deux conditions pour être éligible, celle de payer 500 fr. et celle de justifier ce cens avant la révision annuelle des listes. La loi a imposé cette dernière condition à l'éligible pour qu'on ne puisse pas le rendre éligible du jour au lendemain. C'est son intention évidente; on la méconnaît, on élabore un funeste précédent en adoptant le système du préopinant.

L'orateur n'admet pas la distinction faite par M. Odilon Barrot entre l'électeur et l'éligible. La loi est égale pour l'un et pour l'autre.

M. BILLAUT invoque en faveur de M. Bineau la question de bonne foi. (Murmures d'improbation aux bancs du centre.) M. Bineau paie le cens aujourd'hui, s'il ne le payait lors de la révision annuelle. Il se trouve dans le même cas que M. Casimir Périer sous la restauration. Quoiqu'il n'eût pas, lors de l'élection, l'âge de quarante ans exigé alors, et qu'il ne l'eût atteint que dans l'interval qui sépare cette époque et celle de la vérification de ses pouvoirs, il fut néanmoins admis.

L'orateur insiste sur quelques considérations déjà produites. (Aux voix! aux voix!)

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la question de savoir si l'élection de M. Bineau est valide. Après deux épreuves douteuses, la chambre valide l'élection. Une vive agitation succède à ce vote.

La suite de l'ordre du jour appelle la reprise du scrutin pour la nomination d'un messageur d'état.

M. Larchevêque est proclamé messageur d'état.

La séance est levée à cinq heures.

ORDRE DU JOUR DU 17 JANVIER 1842. — A une heure séance publique. — Discussion du projet d'adresse.

### Actes Officiels.

CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR. — Sur la proposition de M. le ministre des affaires étrangères, le roi vient de nommer grand-officier de la Légion d'Honneur M. le comte de Pontois, ambassadeur à Constantinople.

S. M. a également nommé chevalier de la Légion d'Honneur, M. Charles Lefebvre de Bécourt, actuellement chargé d'affaires de France à Buenos-Ayres.

Par ordonnance du 3 janvier ont été nommés officiers de la Légion d'Honneur: M. Mourret, lieutenant-colonel du 23<sup>e</sup> de ligne; M. Maislat, chef de bataillon au 4<sup>e</sup> de ligne; M. Daumas, chef d'escadron au 2<sup>e</sup> de chasseurs à cheval d'Afrique.

### Avis aux abonnés de la Presse.

Dans les premiers jours de février prochain, le journal sera imprimé sur une presse diligente de récente invention qui doit fournir un minimum de trois mille journaux et trois mille suppléments, soit au moins six mille exemplaires à l'heure. Ces larges moyens d'exécution permettront à l'administration de la Presse de faire cesser le retard qui résulte en ce moment de l'accroissement considérable du nombre des abonnés, et d'assurer le service de distribution de manière qu'aucun exemplaire ne soit remis, en hiver comme en été, au domicile des abonnés, après huit heures du matin.

### Nouvelles et faits divers.

Paris. — La Gazette de France, qui avait démenti hier soir la même nouvelle, dit aujourd'hui sans commentaires: « Le bruit de la mort de M. le duc d'Angoulême n'est répandu de nouveau aujourd'hui dans Paris. »

— On lit dans le *Moniteur parisien*, en contradiction avec ce qu'il annonçait il y a deux jours: « La présentation du projet de loi sur les chemins de fer n'aura lieu à la chambre des députés qu'après la discussion de l'adresse. »

— M. le maréchal président du conseil, ministre de la guerre, va faire distribuer le *Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie*, en 1840.

— Les travaux qui se rapportent au projet de refonte des monnaies de cuivre se poursuivent activement au ministère des finances.

— Nous avons assisté le 10 de ce mois, à la réouverture des *Matinées littéraires* de la rue Duphot, qui avaient attiré l'an dernier une foule si brillante. Malgré la rigueur de la saison, l'assemblée n'était ni moins brillante ni moins nombreuse qu'à l'ordinaire. La séance d'ouverture a été remplie par un discours dans lequel M. Ed. Mennechet a fait l'histoire des manuscrits anciens, depuis les temps hébraïques, jusqu'à l'époque, déjà lointain de nous, où l'imprimerie vint ruiner les merveilleux copistes du moyen-âge. La gravité du sujet n'a point empêché l'orateur de captiver constamment son auditoire; on ne saurait dire quelle richesse d'aperçus il a semés dans ce discours remarquable. M. Mennechet a l'habitude de prendre de haut toutes les questions qu'il traite. En même temps qu'il a montré l'homme traçant d'abord péniblement sur la pierre ou l'airain des caractères grossiers, puis écrivant sur la cire, sur une fragile écorce, sur un papier non moins fragile, des livres immortels, l'orateur a su nous faire voir comment chacune des inventions sorties du cerveau de l'homme, réagissant à son tour sur le progrès de l'esprit humain. Il nous a fait lire l'histoire de l'homme, non seulement dans les manuscrits mutilés de

l'antiquité et du moyen-âge, mais encore dans les débris de ces prodigieux monuments qui furent les premiers livres de l'humanité. Arrivant enfin à l'imprimerie, il a en passant, rendu à chacun ce qui lui revient dans cette admirable découverte, dont Laurent de Harlem fut réellement l'auteur, quoique tout l'honneur en revienne aujourd'hui à Faust, à Schæffer, et surtout à Guttenberg qui ne fit que perfectionner et vulgariser l'invention première.

La séance a été terminée par la lecture de l'un des plus charmants contes qui soient sortis de la plume de M. Mennechet. Cette pièce de vers, tout à fait à sa place ce jour-là, car elle contient elle-même l'histoire d'un manuscrit à jamais perdu, a excité à plusieurs reprises les applaudissements de l'auditoire. Mais quels vers M. Mennechet ne ferait-il pas applaudir! si nous n'avions les yeux et nous-mêmes, nous n'osions encore dire ce qu'ils sont, les ayant entendus passer par une bouche si habile.

On parlait beaucoup d'une conquête précieuse que les *Matinées* viennent de faire. A côté du spirituel professeur qui a su l'an dernier initier ses auditeurs avec tant de délicatesse et de clarté aux mystères de l'histoire naturelle, un de nos plus savants et de nos plus brillants académiciens, M. Babinet, entreprendra de mettre la science astronomique à la portée de tous et de toutes. La tâche est grande, mais nous savons déjà que le talent de M. Babinet est plus grand encore.

M. Achille Conte et M. Babinet doivent remplir la séance du vendredi de chaque semaine. Le lundi et le mercredi sont réservés exclusivement, aux divers cours de littérature ancienne et moderne, de lecture et de déclamation, ouverts d'une manière si brillante par M. Mennechet. — Voilà, ou nous nous trompons fort, des *matinées* bien employées.

Départemens. — BASSES-PYRÉNÉES. — Bayonne, 10 janvier. — M. de Salvandy a quitté la capitale de l'Espagne le 6, à trois heures de l'après-midi. Un ordre ministériel, adressé à toutes les autorités de la route qu'il devait parcourir, leur enjoignait de recevoir M. de Salvandy avec tous les honneurs dus à son rang, de lui fournir des escortes d'honneur et de tenir à sa disposition tous les secours qui pourraient être nécessaires pour débayer la route et faciliter la rapidité de son voyage.

NORD. — Dunkerque. — M. Duverger, directeur des douanes à Marseille, vient d'être nommé à la direction de Dunkerque. Il doit être remplacé à la direction de Marseille par M. David, ex-directeur à Bayonne.

Etranger. — ANGLETERRE. — Londres, 12 janvier. — Il est décidé que la cérémonie du baptême de l'héritier présomptif du trône aura lieu dans la chapelle Saint-Georges à Windsor, le 26 courant.

— Nous recevons de nouveaux détails sur l'expédition du Niger. L'Albert était seul resté dans la rivière; il n'y avait plus à bord de ce steamer que douze blancs, indépendamment du capitaine Trotter, du chirurgien et de quelques officiers. Avant le départ de la lettre de notre correspondant, deux hommes de l'équipage étaient tombés malades, et l'on attendait avec anxiété le moment où l'on pourrait partir. Une autre lettre ajoute que le plus grand découragement s'est emparé des personnes engagées dans l'expédition. Tous les steamers devaient se réunir à l'Ascension, le 1<sup>er</sup> janvier. Le *Wilderforce* était déjà arrivé.

— Les arrivages d'Amérique ont donné peu de satisfaction à la bourse dans la Cité: ils ont amené la présentation à la bourse d'une grande quantité de fonds. On attache une grande importance aux nombreux articles de la presse américaine sur le droit de visite réclamé par l'Angleterre.

Nous pensons qu'assitôt que le gouvernement américain connaîtra la prochaine mission amicale de lord Ashburton, cette irritation sera calmée. Les articles sur les querelles des frontières nous émeuvent peu: on sait qu'ils sont dictés par un esprit très hostile.

ESPAGNE. — Madrid, 6 Janvier. — Il est cinq heures: l'ambassadeur français vient de partir; les armes de France ne seront pas enlevées. Notre gouvernement ayant demandé au représentant de la France de rester jusqu'à ce qu'il eût reçu une réponse de son gouvernement avec lequel le nôtre avait entamé directement des négociations, l'ambassadeur, tout en refusant de rester un seul moment de plus, a consenti, afin qu'on ne pût pas le croire obstiné et réolu à amener une rupture sans avoir épuisé tous les expédients, à laisser accrédité comme chargé d'affaires M. le duc Louis de Glucksberg (fils du duc Decazes), deuxième secrétaire d'ambassade. M. de Salvandy avait différé ce soir son départ parce qu'on lui avait annoncé que notre gouvernement terminait une note qu'il devait lui remettre. La note a été remise; elle répétait les arguments déjà présentés.

Les travaux des cortès sont encore sans intérêt; on attend l'adresse. Le ministre des affaires étrangères est malade, et quelques bruits de ville parlent d'une modification ministérielle; mais la grande affaire du jour est une rupture avec la France.

AMÉRIQUE (ÉTATS-UNIS). — New-York, 24 décembre. — Deux documents nous sont parvenus ce matin de Washington. L'un est le plan de banque gouvernementale, dans lequel sont formulées et soumises au congrès les idées que le président avait développées dans son message. Après s'être appelée jadis Banque nationale et Banque des États-Unis, dans les espérances du parti whig, puis Agent fiscal, dans les espérances du congrès, puis Banque de dépôts et de circulation, dans le dernier message présidentiel, l'institution tant désirée, tant maudite, tant ballottée, a pris, dans le projet ministériel, le nom d'Échiquier des États-Unis.

L'autre document, qui accompagne ce dernier, constate de nouveau le déficit prévu par le président dans les recettes de l'année 1842, et propose formellement une nouvelle augmentation des droits de douane, c'est-à-dire l'annihilation du fameux acte de compromis de 1833, pour faire face à ce déficit en expectative.

La question du droit de recherche prend aux États-Unis un nouvel intérêt de l'affaire du navire la *Créole*. L'équipage de ce bâtiment américain ayant été

massacré par les noirs qui se trouvaient à bord, a été conduit à Nassau, où les autorités anglaises ont fait arrêter les principaux auteurs de la révolte, et mis en liberté le reste des noirs. Les Américains voient dans ce fait une violation de la propriété américaine.

### Théâtres, fêtes et concerts.

M. Schad, professeur de piano au conservatoire de Genève, vient d'arriver à Paris. Il se propose de s'y faire entendre. M. Schad appartient, comme compositeur et comme exécutant à l'école expressive et mélodique. Par le sentiment poétique, ses compositions se rapprochent de celles de Chopin plus que d'aucune autre, mais elles ont leur individualité propre. M. Schad vient d'obtenir en Allemagne les succès les plus honorables. Nous croyons qu'il est du petit nombre de ces artistes qui doivent attirer un public d'élite et le retenir.

— Dimanche, 10 janvier, aura lieu le quatrième bal masqué de l'Opéra-Comique. Les personnes qui ont retenu des loges à salon sont priées de faire retirer les coupons avant midi, autrement on en disposerait. Strauss fera exécuter deux valses et quatre quadrilles nouveaux. Les portes ouvriront à minuit précis.

### Spectacles du 15 Janvier.

- 7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Tartuffe, le Malade.
- 7 h. 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Frères et Mari, Richard.
- 7 h. 3/4 ODÉON. — Les Femmes savantes, le Médecin malgré lui, l'Anniversaire de la naissance de Molière.
- 7 h. 3/4 ITALIENS. — L'Elisir d'Amore.
- 6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — La Demoiselle majeure, Pour mon fils, un Dérivatif, les Intimes.
- 6 h. 3/4 GYMNASSE. — Caliste, l'Ombre d'un amant, les Fées de Paris, les Jolies Filles.
- 7 h. 3/4 VARIÉTÉS. — Petercott, la Chaîne électrique, les Cheval-Légers.
- 6 h. 1/4 PALAIS-ROYAL. — Les Beau-Frères, Robinson, les Jeux innocents, Létorières, le Caporal.

### Bourses, Halles et Marchés.

BOURSE. — 14 janvier. — Au café point d'affaires, des offres en 3 0/0 à 78 70. On vendit au même prix au parquet, la rente est restée quelque temps dans une position incertaine, mais enfin la hausse a prévalu, et l'on est graduellement et sans réaction parvenu à faire 78 85, qui est resté dernier cours au parquet et dans la coulisse, où ce prix était plutôt demandé qu'offert vers 4 heures 1/4. C'est une amélioration de 6 c. sur celui de clôture d'hier.

L'emprunt s'est également amélioré de 5 c., le 5 0/0 de 10, Saint-Germain, Strasbourg et Orléans non libéré, de 2 fr. 50 le 1<sup>er</sup> 840, le 2<sup>e</sup> 512 50, le dernier 227 60, le 5 0/0 belge 1840 de 5 1/2 (105), les ducats de 55 c. sur leur cours du 5 courant. La banque de France, sur celui de mercredi, perd 15 fr. (335 50); la rive gauche, sur celui d'hier, 1 fr. 25 (203 75). On cote le 3 0/0 de 71 75, comme hier; le 5 0/0 de 1831; 104, pour la première fois du mois. Point d'autres affaires à terme.

Au comptant, fermet: COURSE FINANCIÈRE: 4 0/0 (102 20), 3 0/0, banque de France (335 50), obligations de la ville (127 50), de la ligne droite (1000), de la Grande-Croix (1000), Saint-Germain (135), emprunt de (1150), rive gauche (205), Strasbourg (226 25), respcriptions de (52), petite Laffite (102) gros fr. (5025), emprunt romain (104), dette active (24 1/4), 5 0/0 portage (27 1/2), 2 1/2 hollandais (52 1/2), lots d'Autriche (370), anciens différés (6).

EN BOURSE: de 5 c., 5 0/0; de 2 fr. 50, 4 canaux (1252 50), Orléans non libéré (512 50); de 10 fr., banque du Havre (1250); de 1 fr. 25, rive droite (336 25), caisse hypothécaire (746 25) et Périsant (1117 50); de 3 fr. 50, 5 0/0 belge 1831 (103 75); de 1 fr. 50, de 1841 (104 1/2); de 3 fr. 50, banque de (1800); de 10 c., 3 0/0 de (173 50).

EN BOURSE: de 2 fr. 50, Orléans libéré (510); de 1 fr. 50, dette active (5 5/8); de 7 fr. 50, Haiti (547 50).

N. B. Il s'est fait des bons du trésor, 3 mois d'échéance, à 3 3/4, et des métalliques d'Autriche à 107 fr.

FONDS PUBLICS.	1 <sup>er</sup> cours.	plus haut.	plus bas.	D <sup>er</sup> cours.	Clôt. préc.	PREMIER.—fin du m.	Fin prochain.
5 0/0 J. de Ct.	117 65	117 70	117 55	117 70	117 65	dt. 1 1/2 100 00 100 00	100 00 118 40
septembre, fr. c.	117 70	117 85	117 70	117 85	117 75	dt. 60 100 00 100 00	100 00 78 10
3 0/0 J. de Ct.	78 65	78 70	78 65	78 70	78 70	dt. 1 1/2 100 00 100 00	100 00 79 20
22 déc. fr. c.	78 70	78 85	78 70	78 85	78 80	dt. 50 79 95 79 95	79 25 79 35
Emp. 1841, fr. c.	77 00	77 00	77 00	77 00	79 15	dt. 1 1/2 100 00 100 00	100 00 100 00
J. 22 déc. fr. c.	79 20	79 20	79 15	79 15	79 10	dt. 50 100 00 100 00	100 00 100 00
Naples J. fr. c.	107 10	107 10	107 10	107 10	107 10	dt. 1 1/2 100 00 100 00	100 00 100 00
janv. fr. c.	107 25	107 25	107 25	107 25	107 25	dt. 50 100 00 100 00	100 00 100 00
REPORTS							
DU CONTRAT à fin du mois, 3 0/0 10 1/2.						— Emprunt 1841, 100 00	100 00
D'un mois à l'autre, 27 1/2 1/2.						—	100 00
D'un mois à l'autre, 5 0/0 20 1/2.						— Rent. de Nap., 100 00	100 00
D'un mois à l'autre, 40 1/2.						—	100 00

CHANGES, 3 mois.—Amsterdam, papier, 208 3/4; argent, 208 3/4.—Hambourg, papier, 185 1/2; argent, 185 1/2.—Londres, papier, 25 1/2; argent, 25 1/2.—Vienna, papier, 269 1/4; argent, 269 1/4.

MARCHANDISES.—Huile colza: disponible, 145 00; contrat du mois, 145 00; février en avril, 140 00; 4 derniers mois, 133 00 à 134 00.

LILLE.—Colza, 133 00, 135 00; aillette roussin, 114 00 à 114 50; lin, 93 50, 95 25; cameline, 113 50; chanvre, 113 00.—Sans expéditions.

LYONS.—Colza disponible et courant du mois, 155 00; 4 premiers mois, 148 00; 4 derniers mois, 140 00.

ESPAGNE 3/8.—Montpellier: disponible, 65 00, 66 00; courant du mois, 65 00; février en avril, 64 00, 65 00; mai en août, 65 00, 65 00; 4 derniers mois, 65 00, 65 00.

SAVOY.—Disponible: 1<sup>re</sup> sorte, 4 0/0; vieux, 8 à 10 0/0; ordres de livraison, 3 0/0 (le tout à 120 les 100 kil.).

L'un des propriétaires-gérants: DUJARIEN.

Paris.—Imprimerie de BÉTHUNE et FLOU 26, rue de Vaugirard.

— Qu'y a-t-il donc? lui ai-je dit. Je t'amène, en tout cas, le premier chirurgien et le premier médecin de l'Hôtel-Dieu, avec Bianchon; enfin, ils sont quatre.

— Oh! s'ils peuvent me sauver, s'il est temps, qu'ils viennent! s'est-elle écriée. Le même sentiment qui me portait à mourir me porte à vivre.

— Mais qu'as-tu fait?

— Je me suis rendu poitrinaire au plus haut degré, en huit jours.

— Et comment?

— Je me mettais en sueur la nuit et courais me placer au bord de l'étang, dans la rosée. Gaston me croit enrhumé, et je meurs.

— Envoie-le donc à Paris, je vais chercher moi-même les médecins, ai-je dit en courant comme une insensée à l'endroit où je les avais laissés.

Hélas! mon ami, la consultation faite, aucun de ces savans ne m'a donné le moindre espoir, ils pensent tous qu'à la chute des feuilles, Louise mourra. La constitution de cette chère créature a singulièrement servi son dessein; elle avait des dispositions à la maladie qu'elle a développée; elle aurait pu vivre longtemps; mais en quelques jours elle a rendu tout irréparable.

Je ne te dirai pas mes impressions en entendant cet arrêt parfaitement motivé. Tu sais que j'ai tout autant vécu par Louise que par moi. Je suis restée anéantie, et n'ai point reconduit ces cruels docteurs. Le visage baigné de larmes, j'ai passé je ne sais combien de temps dans une douloureuse méditation.

Une céleste voix d'argent m'a tiré de mon engourdissement par ces mots: — Eh bien! je suis condamnée! que Louise m'a dit en posant sa main sur mon épaule.

Elle m'a fait lever et m'a emmenée dans son petit salon.

— Ne me quitte plus, m'a-t-elle demandé par un regard suppliant, je ne veux pas voir de désespoir autour de moi, je veux surtout te tromper, j'en aurai la force. Je suis pleine d'énergie, de jeunesse, et je saurai mourir debout. Quant à moi je ne me plains pas, je meurs comme je l'ai souhaité souvent: à trente ans, jeune, belle, tout entière! Quant à lui, je l'aurais rendu malheureux, je le vois. Je me suis prise dans les lacs de mes amours, comme une biche qui s'étrangle en s'impatientant d'être prise; de nous deux, je suis la biche... et bien sauvage! Mes jalousies à faux frappaient déjà sur son cœur, de manière à le faire souffrir. Le jour où mes soupçons auraient rencontré l'indifférence, le foyer qui attend la jalousie, eh bien!... je serais morte. J'ai mon compte de la vie. Il y a des êtres qui ont soixante ans de service sur les contrées du monde et qui, en effet, n'ont pas vécu deux ans; au rebours, je parais n'avoir que trente ans, mais, en réalité, j'ai eu soixante années de vie heureuse. Ainsi, pour moi, pour lui, ce dénouement est heureux. Quant à nous deux, c'est autre chose: tu perds une sœur qui t'aime, et cette perte est irréparable. Toi seule, ici, dois pleurer ma mort. Ma mort, reprit-elle après une longue pause pendant laquelle je ne l'ai vue qu'à travers la voile de mes larmes, porte avec elle un

cruel enseignement. Mon cher docteur en corset a raison: le mariage ne saurait avoir pour base la passion, ni même l'amour. Ta vie est une belle et noble vie, tu as marché dans ta voie, aimant toujours de plus en plus ton Louis; tandis qu'en commençant la vie conjugale par une ardeur extrême, elle ne peut que décroître. J'ai eu deux fois tort et deux fois la Mort sera venue souffler mon bonheur de sa main décharnée. Elle m'a enlevé le plus noble et le plus dévoué des hommes, aujourd'hui la camarade m'enlève au plus charmant, au plus poétique époux du monde. Chez Felipe, l'âme domptait le corps et le transformait; chez Gaston, le cœur, l'esprit et la grâce rivalisent. Je meurs adorée, que puis-je vouloir de plus? Je me reconcilie avec Dieu que j'ai négligé peut-être, et vers qui je m'élancerai pleine d'amour en lui demandant de me rendre un jour ces deux anges dans le ciel. Sans eux, le paradis serait désert pour moi. Mon exemple serait fatal: je suis une exception. Comme il est impossible de rencontrer des Felipe et des Gaston, la loi sociale est en ceci d'accord avec la loi naturelle. Oui, la femme est un être faible qui doit en se mariant faire un entier sacrifice de sa volonté à l'homme qui lui doit en retour le sacrifice de son égoïsme. Les révoltes et les pleurs que notre sexe a élevés et jetés dans ces derniers temps avec tant d'éclat sont des niaiseries qui nous méritent le nom d'enfants que tant de philosophes nous ont donné.

Elle a continué de parler ainsi de sa voix douce que tu connais, en disant les choses les plus sensées de la manière la plus élégante, jusqu'à ce que Gaston entrât amenant de Paris sa belle-sœur, les deux enfants et la bonne anglaise que Louise l'avait prié d'aller chercher.

— Voilà mes jolis bourreaux, a-t-elle dit en voyant ses deux neveux. Ne pouvais-je pas m'y tromper? Comme ils ressemblent à leur oncle!

Elle a été charmante pour madame Gaston l'aînée, qu'elle a priée de se regarder au châlet comme chez elle, et elle lui en a fait les honneurs avec ces façons à la Chaulieu qu'elle possède au plus haut degré.

J'ai sur-le-champ écrit à la duchesse et au duc de Chaulieu, au duc de Réthoré et au duc de Lenoncourt-Chaulieu ainsi qu'à Madeleine. J'ai bien fait. Le lendemain, fatiguée de tant d'efforts, Louise n'a pu se promener, elle ne s'est même levée que pour assister au dîner. Madeleine de Lenoncourt, ses deux frères et sa mère sont venus dans la soirée. Le froid que le mariage de Louise avait mis entre elle et sa famille s'est dissipé. Depuis cette soirée, les deux frères et le père de Louise sont venus à cheval tous les matins, et les deux duchesses passent au châlet toutes leurs soirées. La mort rapproche autant qu'elle sépare, elle fait taire les passions mesquines. Louise est sublime de grâce, de raison, de charme, d'esprit et de sensibilité. Jusqu'au dernier moment, elle montre ce goût qui l'a rendue si célèbre, et nous dispense les trésors de cet esprit qui faisait d'elle une des reines de Paris.

— Je veux être jolie jusque dans mon cercueil! m'a-t-elle dit avec ce sourire qui n'est qu'à elle en se mettant au lit pour y languir ces quinze jours-ci.

Dans sa chambre, il n'y a pas trace de maladie: les boissons, les gommages, tout l'appareil médical est caché.

— N'est-ce pas que je fais une belle mort?... disait-elle hier au curé de Sèvres à qui elle a donné sa confiance.

Nous jouissons tous d'elle en avares. Gaston, que tant d'inquiétudes, tant de clartés affreuses ont préparé, ne manque pas de courage, mais il est atteint; je ne m'étonnerais pas de le voir suivre naturellement sa femme.

Hier, il m'a dit en tournant autour de la pièce d'eau: — Je dois être le père de ces deux enfants... Et il me montrait sa belle-sœur qui promenait ses neveux, mais quoique je ne veuille rien faire pour m'en aller de ce monde, promettez-moi d'être une seconde mère pour eux, et de laisser votre mari accepter la tutelle officieuse que je lui confierai conjointement avec ma belle-sœur.

Il a dit cela sans la moindre emphase et comme un homme qui se sent perdu. Sa figure répond par des sourires aux sourires de Louise, et il n'y a que moi qui ne m'y trompe pas: il déploie un courage égal au sien. Louise a désiré voir son filleul, mais je ne suis pas fâchée qu'il soit en Provence, elle aurait pu lui faire quelques libéralités qui m'auraient fort embarrassée.

Adieu, mon ami.

25 août (le jour de sa fête!)

Hier au soir, Louise a eu pendant quelques moments le délire, mais ce fut un délire vraiment élégant qui prouve que les gens d'esprit ne deviennent pas fous comme les bourgeois ou comme les sots. Elle a chanté d'une voix éteinte quelques airs italiens des *Puritani*, de la *Sonnambula* et du *Mosé*. Nous étions tous silencieux autour du lit, et nous avons tous eu, même son frère Rétoré, des larmes dans les yeux, tant il était clair que son ame s'échappait ainsi. Elle ne nous voyait plus! Il y avait encore toute sa grâce dans les agréments de ce chant faible et d'une douceur divine. L'agonie a commencé dans la nuit. Je viens, à sept heures du matin, de la lever moi-même; elle a retrouvé quelque force, elle a voulu s'asseoir à sa croisée, elle a demandé la main de Gaston... Puis, mon ami, l'ange le plus charmant que nous pourrions voir jamais sur cette terre ne nous a plus laissés que sa dépouille. Administrée la veille à l'insu de Gaston qui, pendant la terrible cérémonie, a pris un peu de sommeil, elle avait exigé de moi que je lui lusse en français le *De profundis*, pendant qu'elle serait ainsi face à face avec la belle nature qu'elle s'était créée. Elle répétait mentalement les paroles et serrait les mains de son mari agenouillé de l'autre côté de la bergère.

26 août.

J'ai le cœur brisé. Je viens d'aller la voir dans son lit, elle y est devenue pâle avec des teintes violettes. Oh! je veux voir mes enfants! mes enfants! Amène mes enfants au-devant de moi!

DE BALZAC.

FIN.

